

## RECOURS COLLECTIF DÉLAI D'ATTENTE EN RADIOTHÉRAPIE

### *Pourquoi et comment faire une réclamation*

#### Message important

---

Le recours collectif intenté par madame Anahit Cilinger a permis la création d'un fonds d'indemnisation pour les personnes ayant été opérées suite à un cancer du sein et pour lesquelles plus de 12 semaines se sont écoulées entre la réception par le centre hospitalier de leur référence en radiothérapie et le jour de leur premier traitement. L'attente doit avoir eu lieu entre le 13 octobre 1997 et le 26 mars 2009 et les patientes ne doivent pas avoir reçu de chimiothérapie.

Les personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité pourront recevoir une compensation financière évaluée entre 350 et 1 000\$. **La date limite pour transmettre une réclamation est le 31 mars 2010.**

Si vous ou l'une de vos connaissances avez vécu cette situation, nous vous invitons à assister, par téléphone, à une téléconférence d'information gratuite.

**Quand :**      **Lundi le 8 février 2010**

**Heure :**      **18h30**

Si vous êtes incertain de votre éligibilité, profitez de l'occasion pour vous renseigner.

Il suffit de vous y inscrire à l'avance en téléphonant au (514) 729-8833 ou en transmettant votre demande d'inscription par courriel à [info@ompac.org](mailto:info@ompac.org)

Vous recevrez alors le numéro de téléphone et le code d'accès de cette téléconférence.

*Cette téléconférence est organisée en partenariat par OMPAC (Organisation multiressources pour les personnes atteintes de cancer) et le cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon ayant représenté Madame Cilinger.*